



DOSSIER DE PRESSE



# Préfiguration de l'intégration de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Point presse le jeudi 9 décembre 2021 – 10h30 à Solliès-Pont



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agjudici@metropletpm.fr](mailto:agjudici@metropletpm.fr)

Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var

## Comité de Pilotage du jeudi 9 décembre 2021

Le « sens de l'Histoire » si souvent évoqué ces dernières années se concrétise.

Par délibérations des conseils métropolitain et communautaire fin mars 2021, **Toulon Provence Méditerranée et la Communauté de Communes Vallée du Gapeau ont acté leur volonté de se rapprocher** dans un projet de fusion des 2 intercommunalités.

Ces délibérations marquent le point de départ d'une période de travail intense pour préparer cette fusion. Pour les communes de la vallée du Gapeau, cette intégration à la métropole est synonyme de développement et de soutien dans leur action. La Métropole dispose effectivement d'une énergie et d'une créativité dont bénéficient largement ses communes membres grâce à ses relations avec la Région, l'État et l'Europe. Pour la Métropole, ce projet apparaît pleinement cohérent dans une logique de territoire : 4 de ses communes disposent de frontières avec la CCVG et les 2 intercommunalités partagent le même bassin de vie et d'emploi.

La ligne directrice du projet est de **disposer de tous les éléments d'analyse des conséquences de cette fusion avant de l'initier**. Les collectivités concernées se donnent donc le temps de travaux approfondis en amont. En fonction de ces conclusions, **la fusion pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou 2025**.

Un premier comité de pilotage (COPIL) s'est tenu début avril 2021 à la communauté de communes en présence des présidents des 2 intercommunalités entourés de tous leurs vice-présidents. Cette séance a montré l'enthousiasme de chacun quant à ce projet majeur, hautement structurant.

**Aujourd'hui, le COPIL se réunit** dans le même format **pour tirer les premiers enseignements des travaux réalisés à ce jour**, à savoir :

- des **séances de travail préparatoires de mars à mai 2021 pilotées** par la Direction des projets institutionnels de **TPM**,
- des **rencontres bilatérales par commune en octobre 2021** au vu des premiers éléments préparatoires après une période de **collecte de données de juin à septembre 2021**,
- un **comité technique le 25 novembre 2021**.

Les **chantiers organisationnels et financiers** requièrent une attention particulière. En effet, la singularité de l'opération réside dans le fait qu'aujourd'hui les compétences métropolitaines sur le territoire de la vallée du Gapeau sont détenues soit par les communes, soit par la communauté de communes, soit partagées entre communes et communauté.

Dans l'intervalle, **la CCVG et ses communes membres poursuivent la « métropolisation » de leurs compétences** pour organiser une transition aisée : gestion unifiée eau/assainissement, schéma de mobilité en commun ainsi que par modes doux et alternatifs, gestion des déchets, gestion de l'espace public... Autant de chantiers offrant déjà des possibilités de réorganisation et de rationalisation au-delà des frontières communales.



## Rappel

**Le 1<sup>er</sup> avril 2021**, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) et la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG) ont installé, **le premier comité de pilotage** en charge de conduire l'avancement des travaux préparatoires du projet de fusion des deux intercommunalités.

**En 2017**, les maires de Sollies-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier avaient déjà, à l'unanimité, fait part de leur souhait de rejoindre TPM. Il avait été convenu d'attendre la création et l'installation de TPM, alors communauté d'agglomération, en Métropole.

Depuis, les deux intercommunalités ont souhaité officialiser, par **une délibération d'intention**, leur volonté commune d'initier cette démarche. Cette délibération a été adoptée par leurs organes délibérants respectifs, le **23 mars 2021 pour la CCVG** et le **25 mars 2021 pour TPM**.

Compte tenu des impacts d'un tel projet pour le territoire et ses habitants, les deux collectivités souhaitent prendre le temps de la réflexion pour étudier plus précisément les conséquences sur la gestion des compétences, les finances, l'organisation, avant de concrétiser un rapprochement entre ces deux territoires. Ce travail préparatoire pourrait prendre 3 à 4 années. La fusion effective reste conditionnée par le résultat de ces travaux.

3



Premier comité de pilotage le 1<sup>er</sup> avril 2021 à Solliès-Pont © Laurent Perrier – Ville de Toulon



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agjudici@metropoletpm.fr](mailto:agjudici@metropoletpm.fr)

## À propos de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Après 16 années passées sous le statut de communauté d'agglomération, Toulon Provence Méditerranée est devenue une Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Rendue accessible à TPM par la loi du 28 février 2017 relative « au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain », cette transformation en Métropole a été approuvée par le conseil communautaire de TPM en mars 2017, puis à l'unanimité par les conseils municipaux des communes membres. Le 28 décembre 2017, un décret a promulgué l'accession de TPM dans le cercle des 22 métropoles françaises avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Métropole est composée de 12 communes membres : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon et La Valette-du-Var.

Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, habitat, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, protection de l'environnement, culture, sport, tourisme, ...

14<sup>ème</sup> métropole de France d'un point de vue démographique avec une population de 440 926 habitants, le territoire de TPM couvre une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral (incluant les îles d'Hyères).

La Métropole représente ainsi le 3<sup>ème</sup> pôle urbain de la façade méditerranéenne du sud-est de la France, avec la Métropole Aix-Marseille Provence et la Métropole Nice Côte d'Azur.

4

## À propos de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a été créée par arrêté préfectoral du 15 décembre 1995 et s'est substituée au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Gapeau (SIVOM) existant depuis 1969.

La Communauté de Communes, dont le siège se situe à Solliès-Pont, regroupe 5 communes : Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville.

Elle représente une population de 31 287 habitants répartie sur une superficie de 83,6 km<sup>2</sup>.

Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : habitat, économie, voirie communautaire, action sociale, eau, assainissement, déchets ménagers, sport, tourisme, ...



© Olivier Pastor TPM



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / [agiudici@metropoletpm.fr](mailto:agiudici@metropoletpm.fr)